



# LA LETTRE ECONOMIQUE D'EGYPTE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DU CAIRE

N°134 – Décembre 2022

## SOMMAIRE

<b>ACTUALITES</b> :.....	2
<b>Relations économiques bilatérales</b> .....	2
<b>Accès au marché</b> .....	4
<b>Programme FMI</b> .....	6
<b>Brèves économiques</b> .....	7
<b>MACROECONOMIE</b> :.....	9
<b>Le cadre général des investissements en Egypte</b> .....	9
<b>POLITIQUES SECTORIELLES</b> :.....	12
<b>Un développement du réseau ferroviaire à deux vitesses</b> .....	12
<b>Des besoins importants d'aéronefs à venir</b> .....	15
<b>INDICATEURS</b> :.....	17

## ÉDITORIAL

Tout le monde l'attendait comme le lait sur le feu, surtout en Egypte. Mais contrairement à ce qu'on pouvait penser en décembre, il s'agit bien de la réunion du Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) qui a approuvé vendredi 16 décembre un programme d'une durée de 46 mois et prévoyant un accès de l'Egypte au mécanisme élargi de crédit (*Extended Fund Facility* – EFF) d'environ 3 Mds USD (115,4 % de la quote-part égyptienne).

Comme mentionné dans nos précédentes éditions, la flexibilisation du taux de change tout comme les réformes structurelles (avec notamment une place plus importante donnée au secteur privé) sont centrales dans le programme de réforme. La dette publique devrait progressivement diminuer avec par ailleurs une amélioration attendue de son profil qui passerait notamment par un allongement des maturités.

L'approbation du Conseil d'administration du FMI a par ailleurs permis le décaissement immédiat de 347 M USD. Ce financement était très attendu pour commencer à réduire les tensions sur la liquidité en devises. Force est en effet de constater que ces dernières restent particulièrement difficiles à trouver, les USD disponibles sur le marché interbancaire étant aujourd'hui encore très en deçà de la situation qui prévalait avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Bien que le recours obligatoire aux lettres de crédit pour financer les importations devrait bien prendre fin au 31 décembre 2022, la situation sur le marché des devises ne devrait s'améliorer que graduellement. Si 300 M USD de biens alimentaires ont pu

ports égyptiens la semaine dernière et 5 Mds USD de marchandises depuis début décembre, il resterait encore près de 10 Mds USD de biens bloqués, soit près de deux mois d'importations hors hydrocarbures.

C'est dans ce contexte que la Banque centrale d'Egypte (BCE) a relevé de 300 points de base ses taux d'intérêt (son principal taux de référence atteignant maintenant 16,75 %) afin de lutter contre une inflation qui a atteint 18,7 % en novembre dernier. La BCE maintient par ailleurs son objectif d'inflation de 7 % ( $\pm 2$  %) pour le quatrième trimestre 2024.

La croissance économique reste parallèlement plutôt solide. Le ministère des Finances estime qu'elle sera de 5 % en 2022/23 (4,5 % pour la Banque mondiale et 4,4 % pour le FMI). Il prévoit par ailleurs une croissance de 5,5 % pour l'exercice budgétaire 2023/24 avec un excédent budgétaire primaire de l'ordre de 2 % du PIB. D'ici fin 2027, le ministère des Finances souhaite ramener le ratio dette/PIB à 80 %.

Même si la période est propice aux vœux, il est devenu impératif d'entreprendre les réformes structurelles attendues pour réduire durablement les vulnérabilités de l'économie égyptienne. Le programme du FMI devrait permettre d'avancer dans la bonne direction mais sa mise en œuvre ne se fera pas sans certaines réticences. C'est toutefois le prix à payer pour redonner confiance aux investisseurs et redonner de la crédibilité à la politique économique égyptienne.

Au nom de l'ensemble de l'équipe du Service économique du Caire, j'en profite enfin pour vous souhaiter à tous de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2023.

**Michel OLDENBURG**  
Chef du service économique  
[michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr](mailto:michel.oldenburg@dgtresor.gouv.fr)

## ACTUALITES

### Relations économiques bilatérales :

#### Evénements marquants du mois de décembre 2022

- 5 décembre : cérémonie de **clôture du projet « Households Natural Gas Connections »** financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) avec l'*Egyptian Natural Gas Holding Company (EGAS)*, en présence du ministre du Pétrole et des Ressources minérales, M. Tarek El Molla.



- 5 décembre : cérémonie de **signature du protocole d'intention entre EgyptAir et le secrétariat général des hôpitaux de Paris.**



- 5 décembre : **visite de la Zone économique du canal de Suez** organisée par la Délégation de l'Union européenne au Caire. Echanges avec le Président de la Zone économique du Canal de Suez, M. Walied Gamal El-Dien.



- 7 décembre : entretien entre le **ministre de la Santé, M. Khaled Abdel Ghaffar** et l'ambassadeur de France en Egypte.

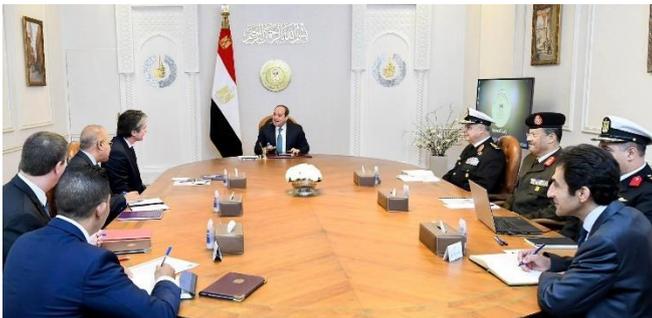


- 7 décembre : participation de la France, représentée par la Directrice de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Mme Helene Dantoine à la **huitième réunion ministérielle de l'East Med Gaz Forum (EMGF).**

- 8 et 9 décembre : **Door-Knock Mission to France**, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie française en Egypte, en présence du Président du Fonds souverain Egyptien, M. Ayman Soliman et du Président de la Zone économique du Canal de Suez, M. Walied Gamal El-Dien. Rencontre avec la CCI Paris Ile-de-France International et le Medef International.



- **11 décembre** : rencontre du **PDG du groupe Thales, M. Patrice Caine** avec le **Président de la République arabe d’Egypte, M. Abdel Fattah al-Sissi**.



- **12 décembre** : rencontre de la **Directrice générale du groupe Orange, Mme Christel Heydemann**, avec le **Président Abdel Fattah al-Sissi**, en présence du **ministre des Communications et des Technologies de l’information, M. Amr Talaat**.



- **13 et 14 décembre** : tenue de la **mission transports ferroviaires et urbains au Caire** avec onze entreprises

françaises organisée par Business France. Rencontre avec la **National Authority for Tunnels (NAT) l’Egyptian National Railways (EnR)**, les bailleurs de fonds (AFD, Banque mondiale, Banque européenne d’investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement) et avec les acteurs privés égyptiens (notamment Orascom, Hassan Allam, El Sewedy et Arab contractors).



- **14 décembre** : cérémonie de **lancement de la seconde phase du programme de réhabilitation de quatre quartiers informels du Grand Caire**, financé par l’Union européenne et mis en œuvre par l’AFD avec l’Agence égyptienne de développement des micro, petites et moyennes entreprises (MSMEDA), en coopération avec les Gouvernorats du Caire et de Guizeh.



- **19 décembre** : le **président de la République française M. Emmanuel Macron** s’est rendu à bord du **porte-avions Charles de Gaulle** auprès des **forces armées au large des côtes égyptiennes**.

- 20 décembre : **rencontre entre le Président de la République française, M. Emmanuel Macron et le Président de la République arabe d'Egypte, M. Abdel Fattah al-Sissi**, en marge du deuxième Sommet de Bagdad pour la coopération et le partenariat.



## Accès au marché :

La loi sur l'investissement n°72 de 2017 prévoit l'attribution d'une autorisation unique (appelée *Golden license*) permettant d'accéder à un processus simplifié pour la mise en place de nouveaux projets. Cette licence permet aux investisseurs d'obtenir une approbation unique qui couvre toute la procédure d'investissement, de l'établissement du projet, y compris l'attribution des terrains et les permis de construire, jusqu'à l'exploitation et la gestion du projet. La licence permet ainsi d'obtenir les approbations individuelles auprès de chacune des entités gouvernementales de façon unique. Cependant les projets d'investissement éligibles restent conformes à toutes les exigences réglementaires habituelles. Les entreprises, locales ou étrangères, ayant des projets nationaux dits de valeur stratégique ou s'inscrivant dans le cadre de l'initiative de développement national du gouvernement bénéficieront d'un accès préférentiel au système d'octroi des licences.

**Une commission nouvellement créée sur décision du Premier ministre a été chargée d'octroyer ces licences.** Elle est chargée d'unifier et de simplifier les procédures de délivrance. Cette commission est munie d'un secrétariat technique rattaché d'une façon permanente au Premier ministre. Pour être éligible les projets d'investissement doivent répondre à au moins deux des critères suivants :

- Exporter au moins 50 % de sa production chaque année, avec une période de grâce maximale de trois ans à compter de la date de création du projet ;
- Compter sur le financement de bailleurs de fonds et d'investisseurs étrangers, le financement étant transféré de l'étranger via une banque égyptienne ;
- Respecter un quota minimum de 50 % de composants locaux dans ses produits ;
- Exploiter le projet dans l'une des zones géographiques identifiées comme prioritaire ;
- Contribuer à la localisation et au déploiement de technologies de pointe ;
- Contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement du pays en matières premières stratégiques et à la réduction de leurs importations ;
- Avec une forte intensité de main-d'œuvre en faisant appel principalement à des travailleurs locaux ;
- Contribuer à la réduction des émissions nocives

En plus de relever de l'un des secteurs suivants :

- Electricité et énergies renouvelables (y compris l'hydrogène vert et le transport d'énergie) ;
- Ressources pétrolières et minérales, expansion et conversion ou transformation du gaz naturel et installations de production de produits pétrochimiques ou de silicium ;
- Transports ;
- Industrie automobile ;
- Logement et services publics ;
- Tourisme, jeunesse et sports, agriculture, environnement (notamment les usines de transformation des déchets en énergie) et production militaire.

Certains projets industriels spécifiques y sont également éligibles :

- La fabrication de composants pour la production d'énergie renouvelable ;
- Fabrication de bois et de meubles ;
- Production pharmaceutique, y compris les antibiotiques et les produits cosmétiques ;
- La production alimentaire ;

- Les industries mécaniques, y compris les appareils électroniques, les moteurs électriques, les cartes de circuits imprimés ;
  - Conception et production de panneaux solaires photovoltaïques ;
  - Conception et production de semi-conducteurs et de plaquettes de silicium ;
  - Conception et production de puces d'éclairage LED ;
  - La production de cellules ouvertes LCD et d'autres produits de production qui dépendent des cellules ouvertes LCD, y compris les smartphones et les tablettes ;
  - La production de batteries au lithium.
- Un projet de 30 M USD par Yazaki Egypt pour fabriquer des faisceaux de câbles pour les véhicules à Fayoum.
  - Le producteur de dérivés plasmatiques Grifols Egypt pour mettre en place et exploiter 20 centres de traitement du plasma sanguin.
  - Une usine verte d'ammoniac d'un montant de 5,5 Mds USD développée par Egypt Green Ammonia Company à Ain Sokhna.
  - Une usine verte d'hydrogène de 100 MW d'une valeur de 135 M USD développée par Scatec, Fertiglobe et Orascom Construction.

**Le gouvernement est récemment revenu sur la nécessité de posséder le statut de société par actions ou de société à responsabilité limitée et d'avoir un capital social d'au moins 20 % de l'investissement total du projet.** Néanmoins l'investisseur doit pouvoir transmettre le contrat de constitution de l'entreprise, une copie de la carte d'identité fiscale, une étude de faisabilité initiale, une preuve de la solvabilité financière et du calendrier de mise en œuvre du projet et l'approbation du représentant légal de l'entreprise.

**Au moins neuf entreprises ont pu bénéficier de la licence jusqu'à présent pour une valeur totale d'investissement de 6,8 Mds USD :**

- Une usine d'aliments pour animaux, de produits chimiques et de phytonutriments d'une valeur de 400 M USD, construite par la société émiratie CFC Group à Qena.
- Une usine de fabrication et d'assemblage d'appareils ménagers et électriques d'une valeur de 356 M USD par El Araby Group à Menoufiya.
- Une usine de 154 M USD qui produira des vaccins et d'autres produits médicaux par VBC.
- Un complexe industriel d'appareils électriques de 135 M USD par Haier Egypt dans une zone industrielle au sud-ouest de 10 de Ramadan.
- Un projet de 107 M USD de Sumitomo Electric Wiring Systems Egypt pour la fabrication de systèmes de câblage pour véhicules à 10 de Ramadan.

[Les autorités ont lancé début décembre un site permettant aux investisseurs potentiels de faire la demande d'autorisation unique.](#) Le site comprend un formulaire de demande et un guide sur la manière d'obtenir les licences. Les entreprises doivent remplir le formulaire, qui demande des informations sur les exportations annuelles et l'utilisation de composants locaux, et télécharger les documents adéquats.

Le guide publié par l'Autorité générale pour les investissements et les zones franches (GAFI) est également placé en annexe de l'article dédié sur notre site : [Attribution accélérée des autorisations uniques \(Golden License\) | Direction générale du Trésor \(economie.gouv.fr\)](#)

## Programme FMI :



*Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a entériné la mise en place d'une facilité élargie de crédit en Egypte pour un montant de 3 Mds USD et d'une durée de 46 mois lors de sa réunion du 16 décembre 2022. La conclusion de l'accord intervenue le 27 octobre 2022, après plus de huit mois de négociations, avait été précédée par deux*

missions des équipes du FMI au Caire en juillet et en octobre 2022. L'accord du Conseil d'administration pour l'accès exceptionnel de l'Egypte avait été obtenu le 13 juin 2022. **Un versement immédiat de 347 M USD a été autorisé à la suite du Conseil d'administration.** Les autorités égyptiennes ont également sollicité un financement supplémentaire dans le cadre du nouveau fonds pour la résilience et la soutenabilité d'un montant de 1,3 Md USD.

### **Un programme axé sur la politique monétaire et les réformes structurelles :**

Les objectifs du programme visent à préserver la stabilité macroéconomique et assurer une croissance inclusive et la création d'emplois par le secteur privé à travers : (i) une politique monétaire permettant de réduire l'inflation et de renforcer la transmission des politiques, notamment en mettant fin aux programmes de prêts subventionnés, (ii) le maintien d'un taux de change flexible afin d'absorber les chocs externes, (iii) la poursuite de la consolidation budgétaire (baisse du ratio dette/PIB tout en renforçant les dépenses sociales), (iv) des réformes structurelles importantes visant à accroître le rôle du secteur privé dans l'économie et à uniformiser l'environnement des affaires pour tous les agents économiques.

Les autorités se sont engagées à adopter un nombre important de mesures visant à promouvoir une plus grande transparence budgétaire, notamment à travers ; (i) la publication de tous les contrats de passation de marché qui dépassent 20 M EGP (environ 800 000 USD) ; (ii) la publication des rapports d'audit des comptes publics par l'organisation centrale d'audit ; (iii) la publication d'un rapport annuel complet sur les allègements fiscaux, les exonérations et les incitations ; (iv) la publication de rapports sur les arriérés de paiement par le ministère des Finances ; (v) et que toutes les entreprises publiques soumettent leurs comptes financiers au ministère des Finances sur une base semestrielle, et que le ministère assurera un accès ouvert à ces données, ainsi qu'aux informations sur les subventions accordées aux entreprises publiques.

Un certain nombre de mesures sociales sont également inscrites au programme notamment : (i) l'extension du programme de transferts monétaires Takaful et Karama à plus cinq millions de ménages supplémentaires ; (ii) la

poursuite du déploiement de l'assurance maladie universelle et du programme de vaccination contre la Covid ; (iii) l'extension du soutien d'urgence aux détenteurs de cartes de rationnement ainsi que des mesures de protection du pouvoir d'achat des salariés et retraités vulnérables.

Le besoin de financement externe est estimé à environ 17 Mds USD sur la durée du programme (d'ici juin 2026). Ainsi le FMI s'attend à ce que le programme catalyse 14 Mds USD de financement supplémentaire, à travers les financements des bailleurs multilatéraux et bilatéraux, mais également des pays du Golfe et d'autres partenaires et les recettes attendues des cessions d'actifs publics. Selon le FMI l'Egypte aurait obtenu des garanties de financements d'environ 5 Mds USD pour le premier exercice budgétaire du programme (2022/23), dont 2 Mds USD générés par la vente de participations dans des entreprises du secteur public. Les 3 Mds USD restants proviendront du soutien multilatéral. Les autorités ont également sollicité un financement dans le cadre du nouveau fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RSF) qui pourrait apporter 1 Md DTS supplémentaire (soit 1,3 Md USD).

### **Des perspectives macroéconomiques jugées favorables :**

Les perspectives macroéconomiques dans lesquelles s'inscrit le programme sont jugées favorables par le FMI, à condition d'une mise en œuvre complète du programme, y compris sur les réformes structurelles.

Le programme vise le renforcement de la soutenabilité de la dette, notamment à travers la reprise d'une trajectoire baissière dette publique, qui devrait atteindre 81 % du PIB à la fin de l'exercice 2025/26 et être inférieur à 75 % du PIB d'ici l'exercice 2027/28. Cet objectif devrait être atteint grâce à une discipline budgétaire continue visant à dégager des excédents primaires de 1,7 % en 2022/23, 2,1 % en 2023/24 et de 2,3 % en 2024/25, tout en assurant des dépenses de protection sociale adéquates. Le gouvernement s'efforcera également d'allonger la maturité de la dette publique intérieure afin de réduire ses besoins de financement bruts. Les recettes tirées du programme de cession d'actifs publics devraient également contribuer à renforcer la position budgétaire et à réduire davantage la dette publique. La mobilisation des

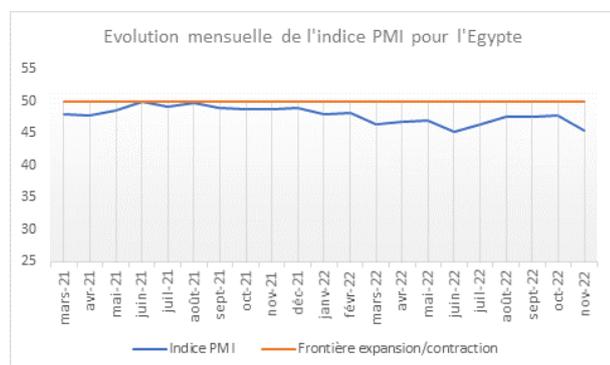
recettes intérieures sera essentielle pour soutenir cet effort en créant une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires et le soutien ciblé aux personnes vulnérables. Le déficit du compte courant devrait diminuer à 2 % du PIB à moyen terme, tandis que les réserves seraient reconstituées. L'inflation devrait quant à elle être contenue à environ 7 % d'ici l'exercice 2024/25.

**La première revue du programme devrait être examinée par le Conseil d'administration en mars 2023.** Pour en savoir plus : [communiqué de presse officiel du FMI](#)

## Brèves économiques :

### 1. Contraction de l'activité du secteur manufacturier hors hydrocarbures pour le 24<sup>ème</sup> mois consécutif

Le *Purchasing Managers' Index* (PMI), qui mesure les performances du secteur manufacturier (hors-hydrocarbures), s'affiche à 45,4 en novembre contre 47,7 en octobre. La contraction du secteur privé s'est accentuée en novembre, la dépréciation de la livre égyptienne (EGP) ayant renforcé les pressions inflationnistes. Le PMI s'inscrit ainsi durablement sous la barre des 50 séparant l'expansion de la contraction pour le 24<sup>ème</sup> mois consécutif. Les entreprises ont notamment fait état de perturbations continues de l'approvisionnement dans le cadre des restrictions à l'importation, qui ont été exacerbées par la hausse des coûts des matières premières.



### 2. Découverte majeure de gaz par l'américain Chevron dans les eaux égyptiennes en méditerranée orientale

L'américain Chevron a découvert un champ de gaz en mer Méditerranée, d'une capacité estimée à 3,5 trilliards de pieds cubes, dans le bloc Narges, au large du Nord

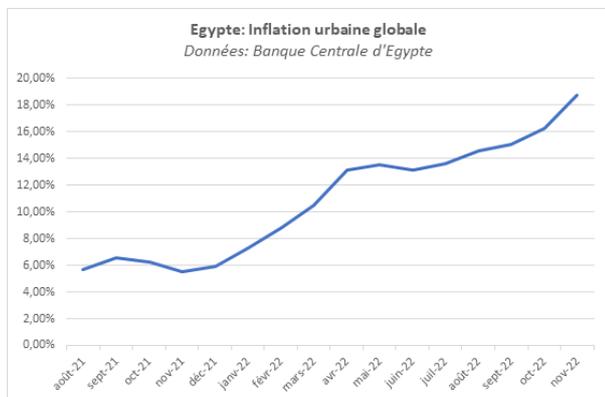
Sinai, bloc que Chevron détient à hauteur de 45 % avec l'italien Eni et l'égyptien Tharwa Petroleum qui détiennent respectivement 45 % et 10 % des parts restantes. Pour rappel, suite à l'acquisition de Noble Energy en 2020, Chevron est un acteur majeur du gaz en méditerranée orientale et exploite désormais les champs gaziers Israéliens Tamar et Leviathan ainsi que le champ gazier chypriote Aphrodite.

### 3. Report de la date limite pour l'inscription au système de facturation électronique pour les indépendants

Suite à la publication d'un communiqué officiel du ministère des Finances, les professionnels indépendants (médecins, pharmaciens, avocats, etc.) ont désormais jusqu'au 30 avril 2023 pour s'inscrire au système de facturation électronique. Les professionnels indépendants, notamment les médecins, les ingénieurs, les avocats et les artistes, se sont opposés au nouveau système et seulement 150 000 personnes ont adhéré au nouveau système avant la date limite initiale fixée au 15 décembre. Depuis la fin de l'année 2020, l'administration fiscale a mis en place un système qui permet de saisir toutes les transactions B2B et B2C via un portail de facturation électronique contrôlé par le gouvernement. Une entreprise qui commerce avec une autre doit utiliser le portail pour enregistrer sa facture, tandis que les détaillants sont tenus d'intégrer leur logiciel de point de vente au système afin de donner à l'administration fiscale des informations claires sur leurs ventes.

### 4. Nouvelle accélération de l'inflation en septembre

Selon les données publiées par l'Agence nationale des statistiques (CAPMAS), l'inflation enregistre une hausse de 18,7 % en glissement annuel sur le mois de novembre contre 16,2 % sur le mois précédent. Elle atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis décembre 2017. Les prix ont également augmenté de 2,5 % en glissement mensuel en novembre. Cette progression de l'inflation est à mettre en perspective avec la dépréciation de la monnaie locale de 24,8 % depuis le 27 octobre, date à laquelle la Banque centrale a déclaré passer à un taux de change flexible. Les prix des denrées alimentaires ont quant à eux augmenté de 30,9 % en glissement annuel en novembre et de 4,8 % en glissement mensuel. La hausse des coûts des aliments et des boissons - la composante la plus importante du panier de biens et de services utilisé pour mesurer l'inflation - a été la principale cause de l'inflation sur ces derniers mois.

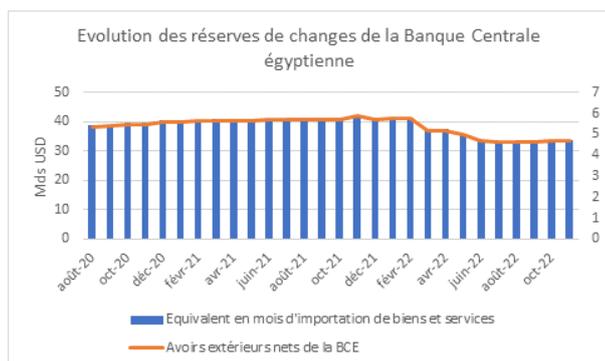


## 5. Sept nouvelles signatures de protocoles d'accords pour la production d'hydrogène vert en Egypte.

L'Egypte a signé des protocoles d'accords avec sept multinationales pour la production d'hydrogène vert, à savoir le saoudien ACWA Power, un consortium composé de l'américain Benchmark Energy et de la Holding Company for Chemical Industries, une filiale du ministère des Entreprises publiques égyptien, du chinois Energy China, de l'allemand DAI, de l'indien Ocior Energy, un consortium composé du français Voltalia et de TAQA Arabia, filiale égyptienne du saoudien TAQA, ainsi que du britannique BP. Ces signatures viennent s'ajouter aux 16 protocoles d'accords précédemment signés par l'Egypte avec des multinationales au printemps 2022, 9 d'entre eux ayant fait l'objet de la signature d'un accord-cadre en marge de la COP27.

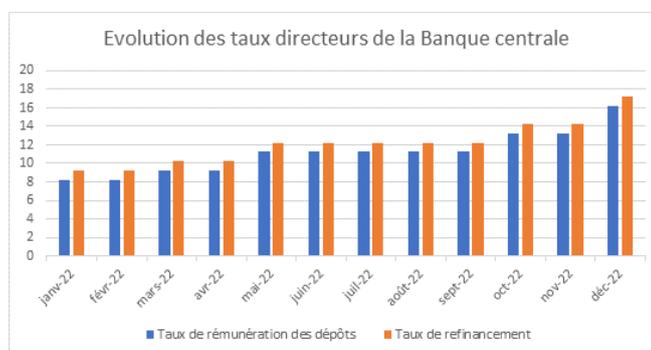
## 6. Légère hausse des réserves de change de la Banque centrale d'Egypte en novembre 2022.

Selon les données publiées par la Banque centrale, les réserves de change pour le mois de novembre 2022 atteignent 33,5 Mds USD, en hausse de 121 M USD par rapport au mois précédent. Les réserves couvrent 4,7 mois d'importations de biens et de services depuis juin 2022.



## 7. Hausse de 300 points des taux directeurs de la Banque centrale

Dans un contexte économique marqué la hausse de l'inflation, la Banque centrale a décidé d'augmenter ses taux directeurs de 300 points de base le 22 décembre 2022. Il s'agit de la troisième hausse des taux directeurs après celle du mois de mars, mai et octobre 2022 et la hausse la plus importante depuis 2016. Au total les taux ont augmenté de 800 points de base depuis le début de l'année 2022. Le taux de rémunération des dépôts, le taux de refinancement et le taux marginal sont désormais fixés à respectivement 16,25 %, 17,25 % et 16,75 %.



**Anaïs BOITIERE et Mohamed Amin BOUMAHD**

Adjointe au Chef du Service économique  
Attaché économique

[anaïs.boitiere@dgtresor.gouv.fr](mailto:anaïs.boitiere@dgtresor.gouv.fr)

[mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr](mailto:mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr)

## MACROECONOMIE :

### Le cadre général des investissements en Egypte



La loi sur les investissements promulguée en 2017 est le principal cadre législatif pour les investissements en Egypte. Elle prévoit des incitations financières aux investisseurs et simplifie les procédures administratives. Le gouvernement espère par ailleurs attirer des investissements à travers la mise en place de zones géographiques préférentielles. Si les investissements demeurent principalement suivis et régulés par l'Autorité générale pour les investissements et les zones franches (GAFI), la multiplication des régimes ad hoc, visant à pallier les lacunes du cadre juridique et réglementaire actuel, se fait en partie au détriment de la clarté pour les investisseurs, cela alors que l'Egypte entend tirer parti de sa situation géographique pour attirer davantage les investissements directs à l'étranger (IDE).

#### Un processus de simplification de la réglementation des investissements en cours

Des investissements régis par la loi n°72 de 2017 récemment amendée

Les investissements en Egypte sont régis par la loi n°72 de 2017 sur l'investissement. Cette loi donne le pouvoir d'octroi des licences et des permis d'exploitation au GAFI, autorité rattachée directement au Premier ministre. Elle reprend par ailleurs les incitations prévues dans la précédente loi sur les

investissements de 1997 (amendée en 2015) et en offre de nouvelle<sup>1</sup>. Ainsi, les entreprises constituées dans les trois ans bénéficient de réductions fiscales de 30 % à 50 % des coûts d'investissement pendant une durée maximale de sept ans pour les projets menés dans certains secteurs d'activité, dans les zones géographiques les moins développées ou dans la Zone économique du canal de Suez (SCZone, dans la limite de 80 % du capital initial versé). **Le 13 novembre 2022 le Sénat a approuvé le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi sur l'investissement de 2017<sup>2</sup>**, proposé par le Conseil des ministres fin octobre avec en point d'orgue une remise sur les bénéfices nets imposables au minimum de 15 % et allant jusqu'à 55 %, à condition que le projet d'investissement soit financé en devises pour au moins 50 % de son coût total et que le projet soit opérationnel dans les six ans suivant l'entrée en vigueur du projet de loi. Le remboursement sera versé aux entreprises dans les 45 jours suivant la date limite de soumission des déclarations fiscales. L'amendement prévoit également une période de trois ans pour l'établissement de la société, avec une prolongation du délai d'établissement pour une période maximale de neuf ans.

#### Législation applicable aux investissements en Egypte :

Historique des modifications apportées à la législation sur l'investissement	Réformes récentes liées à l'investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi de 1997 sur l'investissement</li> <li>Loi de 2015 sur l'investissement et textes d'application correspondants</li> <li>Loi de 2017 sur l'investissement</li> <li>Amendement de 2017 à la loi sur l'investissement</li> <li>Amendement de 2022 à la loi sur l'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur les registres des garanties de 2015 et textes d'application de 2016 relatifs à la loi sur les garanties sur valeurs mobilières</li> <li>Loi de 2016 sur la taxe sur la valeur ajoutée</li> <li>Loi de 2017 sur la simplification de l'homologation des établissements industriels</li> <li>Loi de 2018 sur les sociétés</li> <li>Loi de 2018 sur les faillites</li> <li>Loi n°152 de 2020 sur les MPME</li> <li>Loi n°194 de 2020 sur le secteur bancaire et la Banque centrale</li> <li>Loi n°206 de 2020 sur l'unification des procédures de taxe</li> <li>Loi n°207 de 2020 sur la loi douanière</li> </ul>

Source : OCDE

<sup>1</sup> Les décrets d'applications des incitations n'ont été publiés qu'en 2022, cinq ans après la promulgation de la loi.

<sup>2</sup> La multiplication des amendements a l'inconvénient de créer temporairement une insécurité juridique pour les investisseurs en attente de la publication des textes d'application correspondants.

### [Le GAFI comme principale autorité pour les investissements en Egypte](#)

**Le GAFI est le principal organisme gouvernemental qui réglemente et facilite les investissements en Egypte, à l'exception de la SCZone.** Le GAFI a pour responsabilité de mener l'ensemble des démarches liées à la création d'entreprise, à l'ouverture de branches, à l'augmentation de capital, à la liquidation et à l'attribution de terrains auprès des autorités compétentes. Le GAFI accompagne les investisseurs à travers ses 12 centres de service (*Investor Service Centers, ISC*) repartis dans le pays. Les ISC jouent le rôle de centralisateur des autorisations nécessaires des différentes autorités (pouvant monter jusqu'à 47 ministères et agences) et offrent des conseils et des informations techniques pour les investissements.

### [Des investissements encouragés par une politique de développement des zones préférentielles et les réformes structurelles annoncées par le gouvernement](#)

#### [La création de zones économiques comme levier de développement économique et industriel](#)

**Selon la loi n° 72 de 2017, il existe différentes zones géographiques préférentielles pour les investissements :** (i) les zones franches publiques ou privées (ZF, *free zones*), (ii) les zones d'investissements (ZI) et (iii) les zones technologiques<sup>3</sup>. A cela s'ajoutent les zones économiques spéciales (ZES), les zones économiques qualifiées (QIZ) et les zones industrielles, qui sont régies par des lois spécifiques et supervisées par différentes autorités dans des cadres réglementaires et institutionnels distincts. Ces zones préférentielles offrent différents types d'incitations aux investisseurs et ont souvent des objectifs qui se chevauchent. Chaque type de zone attire des entreprises présentant des caractéristiques différentes (en termes de taille, de potentiel d'exportation, de propriété etc.). Environ un millier d'entreprises opèrent dans les ZF et un nombre similaire dans les QIZ. Les ZF (dont neuf sont dites publiques<sup>4</sup>) contribuent davantage

que les QIZ aux exportations mais continuent d'alimenter l'important déficit commercial du pays (la majorité des intrants demeurent importés). Fin juin 2022, 1095 projets sont opérés au sein des zones franches pour un capital investi de 13,6 Mds USD<sup>5</sup>.

#### **Carte des zones publiques franches :**



Source : GAFI

Les zones d'investissement, qui ont des objectifs de développement spécifiques aux *clusters*, sont d'importants créateurs d'emplois en raison des entreprises relativement plus grandes qu'elles accueillent. Il en existe dix dans les gouvernorats du Caire, de Giza, Sharqia et Damiette pour 1269 projets et 32,2 Mds EGP d'investissement. En raison de leurs objectifs de développement régional, les ZES sont radicalement différentes des autres types de zones avec des terrains beaucoup plus vastes<sup>6</sup> et comprenant des

<sup>3</sup> Zones dédiées principalement à la production et au développement de composants électroniques et aux activités de programmation informatique.

<sup>4</sup> La loi de 2017 a réintroduit les zones franches privées, qui avait été interdite en 2015 en raison d'un bilan insuffisant en termes d'exportations et du risque de contrebande sur le marché domestique. Les zones franches privées sont généralement limitées à des projets individuels.

<sup>5</sup> Selon l'OCDE, au cours des cinq dernières années les entreprises des zones franches ont vendu la moitié de leur production sur le marché intérieur, ne

respectant pas l'exigence d'une part de 80 % destinée à l'exportation. L'accès à un vaste marché intérieur pousse les entreprises à vendre des produits importés et leur manque de compétitivité et méconnaissance des marchés étrangers réduisent leur capacité à exporter.

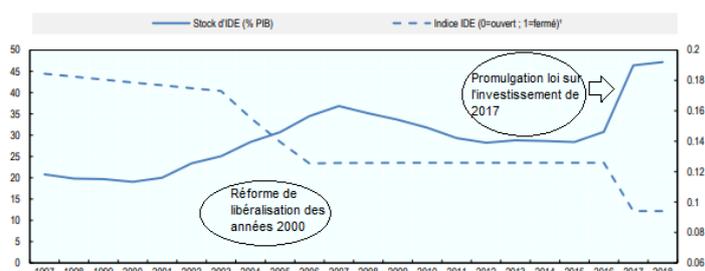
<sup>6</sup> A titre d'exemple la superficie de la SCZone est dix fois supérieure à celle de toutes les zones franches réunies.

ports, bien que ces zones soient encore largement en développement et en partie non opérationnelles.

[La mise en place attendue de réformes structurelles dans le but d'accroître les investissements](#)

**Les autorités souhaitent attirer, au cours des quatre prochaines années, 40 Mds USD d'investissements direct à l'étranger.** Pour ce faire, les autorités devraient s'appuyer sur la politique de propriété de l'Etat (*State Ownership Document*). Ce document, sous la responsabilité directe du Premier ministre, a pour objectif de créer un environnement attractif pour les investisseurs locaux et étrangers à travers **l'augmentation des investissements privés qui passeraient de 30 % à 65 % de l'investissement total sur les trois prochaines années.** Une grande attention est donnée aux investissements par les autorités et particulièrement aux investissements étrangers qui sont suivis directement par le Premier ministre, qui a octroyé le **pouvoir d'attribution des autorisations uniques (*Golden License*) à une commission nouvellement créée**<sup>7</sup>. Trois sujets seraient actuellement prioritaires pour les autorités : (i) la résolution des différents problèmes auxquels font face les investisseurs, (ii) l'accélération de la délivrance des autorisations uniques, et (iii) la promotion des divers projets et opportunités. Malgré les mesures prises, la transformation structurelle de l'économie égyptienne reste limitée, empêchant les investissements d'atteindre leur plein potentiel dans un pays disposant pourtant d'une position régionale stratégique, au carrefour du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Europe.

### Corrélation entre les réformes de libéralisation et le stock d'IDE en Egypte



Source : OCDE

**Mohamed Amin BOUMAHDI**

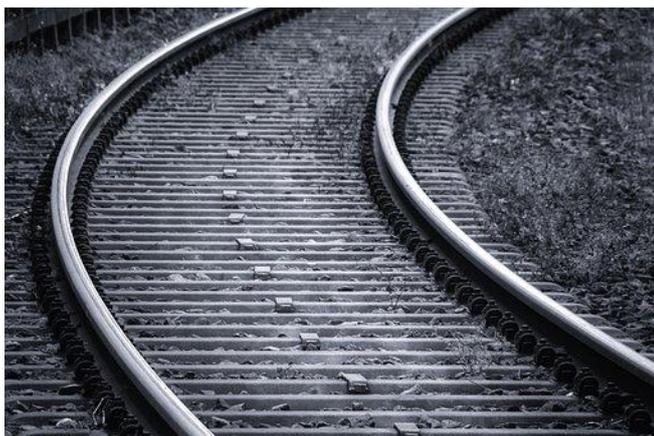
Attaché économique

[mohamed.boumahdi@dgtresor.gov.fr](mailto:mohamed.boumahdi@dgtresor.gov.fr)

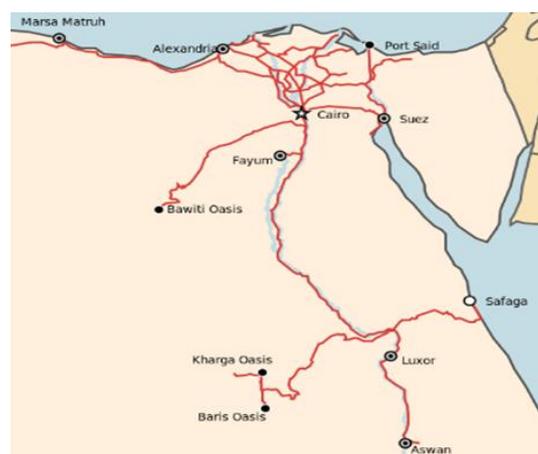
<sup>7</sup> Cette commission est munie d'un secrétariat technique rattaché de façon permanente au Premier ministre

## POLITIQUES SECTORIELLES :

### Un développement du réseau ferroviaire à deux vitesses



Carte du réseau ferroviaire historique de l'Egyptian National Railways (EnR) :



Source : Egyptian National Railways

Le réseau ferroviaire égyptien, opéré par l'autorité publique Egyptian National Railways (EnR), est vieillissant engendrant régulièrement des accidents. La nécessaire modernisation de son réseau, débutée en 2014, bénéficie du soutien croissant des bailleurs mais est encore loin d'être achevée. En parallèle, le ministère des Transports transfère progressivement le périmètre d'action historique de l'EnR à la National Authority for Tunnels (NAT), responsable de la supervision du futur réseau de lignes à grande vitesse. Ces deux entités sont engagées dans des processus progressifs mais affirmés de production locale d'équipements malgré des ressources financières et humaines limitées. Si le fret ferroviaire, sous-développé, est encore peu investi par le secteur privé pour cause de faible rentabilité, les autorités veulent renforcer sa part dans le transport de marchandises, à travers le développement de corridors ad hoc et d'un réseau de lignes à grande vitesse.

#### Un réseau ferroviaire vieillissant faisant l'objet d'un programme de modernisation

L'Egyptian National Railways, une autorité aux moyens limités, qui fait face au vieillissement de son réseau

L'Egyptian National Railways (EnR) est l'autorité publique en charge de la **construction**, la **gestion** et la **maintenance** du **système ferroviaire** égyptien, l'un des plus étendus d'Afrique avec **9 570 km** de voies et **705 gares** à travers le pays.

Il transporte **500 millions** de passagers par an, principalement des citoyens à **faible** niveau de **revenu**. Ce réseau, l'un des plus **anciens** d'Afrique, est caractérisé par une **grande vétusté** (voies ferrées mal entretenues) et l'utilisation de **systèmes** de sécurité **désuets** (**85%** des systèmes de **signalisation** aux passages à niveau sont **manuelles**) et souvent **défaillants**. Il fait régulièrement l'**objet d'accidents mortels**, tels que l'accident en 2019 à la **gare de Ramsès** au Caire ayant causé le décès de **25 personnes**. L'**ensemble** des **nouveaux projets** ferroviaires électrifiés (LRT, ligne grande vitesse) sont **confiés** à la **NAT**, qui bénéficie d'un important **soutien étatique** et jugée plus à même de mettre en œuvre ce type de projets, au contraire de l'EnR **fortement endettée**, au **budget** annuel **couvrant** à peine l'**exploitation** de son réseau et aux ressources **humaines** et **techniques** limitées. Le **soutien récent** des bailleurs internationaux vise toutefois à **répondre à ces enjeux**.

La modernisation du réseau et un désir de localisation graduelle comme priorités stratégiques à court terme

En **2014**, l'EnR a annoncé un investissement de **10 Mds USD** sur dix ans, afin de **moderniser** et **développer** son réseau ferroviaire ; des incertitudes demeurent

cependant quant au montant **réellement engagé**. Il est notamment prévu l'acquisition de **900 trains** d'ici **2024** afin de remplacer du **matériel roulant vieillissant**. A court terme, les projets prioritaires sont la modernisation des lignes **Le Caire - Beni Suef** et **Tanta - Mansourah - Damiette**. A plus **long terme**, un projet de **connexion ferroviaire** au **Soudan** serait envisagé, mais compte tenu de la situation sécuritaire, seule la section Assouan-Abu Simbel pourrait faire l'objet d'un financement par la BAfD. Bien que sa **stratégie industrielle** soit encore **floue**, le ministère des Transports a pour mandat de **localiser graduellement** sa production en Egypte. A court terme, l'*EnR* cherche à **moderniser** des ateliers **anciens** et **peu fonctionnels** : l'autrichien **VoestAlpine** a signé en juillet dernier un contrat pour rénover et opérer l'**atelier d'Abbasiya** fabriquant du **matériel de voies**. A plus long terme, la **production** sur le sol égyptien ainsi que le **transfert de compétence** sont visés. Un « **comité signalisation** » a été récemment créé par l'*EnR* afin de **localiser** une partie de la production de **matériel de signalisation** en Egypte. Enfin, en aout 2022, les *EnR* ont signé un protocole d'accord avec **NERIC** et l'espagnol **Talgo** pour **produire** des **wagons de passagers** en Egypte avec pour objectif de fabriquer **1 000 wagons**.

### [La grande vitesse et le fret comme principaux axes de développement du réseau ferroviaire](#)

[La volonté politique de développement de fret passera nécessairement par une participation active du secteur privé](#)

Le **fret ferroviaire** est **peu développé** en Egypte. Actuellement, les *EnR* dispose d'environ **100 locomotives** et **4 500 wagons** dédiées aux **services de fret** capables de transporter **7 millions de tonnes (Mt)** de marchandises. Seulement **5,6 Mt** de marchandises ont circulé en **2021** sur le réseau ferroviaire égyptien contre **89 Mt** en **France** sur l'année **2019**. La Banque mondiale identifie les **principales causes** de son faible développement en Egypte : (i) la **vétusté** et le **manque de matériel roulant**, (ii) l'**avantage compétitif** du **transport routier**, activité faiblement encadrée et qui s'est fortement développée ces dernières années ainsi qu'un (iii) réseau ferroviaire **peu adapté** au fret conduisant à des **goulots d'étranglement** pour les **trains de marchandises** dans les grandes **agglomérations**. L'objectif des autorités est de

transporter **30 Mt** de marchandises par voie ferroviaire d'ici **2030**. Afin de **renforcer sa flotte actuelle**, les *EnR* ont signé un contrat en **2020** avec l'entreprise publique **SEMAF** pour lui acheter **1 215 wagons** de transport de marchandises. La construction d'un **corridor de fret** entre le port d'**Alexandrie** et le **port sec du 6 octobre**, soutenu par un prêt de **400 MUSD** de la **Banque mondiale**, permettra aux **conteneurs** arrivant de la Méditerranée de **contourner** une agglomération du Caire subissant d'importants **goulots d'étranglements**. L'Egypte pourra aussi s'appuyer sur le développement de **ports secs** et de **lignes à grandes vitesses** pour stimuler cette activité. L'**ouverture à la concurrence** en 2018, qui a **mis fin au monopole des EnR** sur la **construction** et l'**exploitation** du réseau ferroviaire, permet au secteur privé d'**obtenir des concessions** d'une durée maximale de 15 ans (aucune n'a été mise en place à ce stade). Signal d'un **faible engagement financier** public pour **soutenir le fret**, le ministère des Transports veut **s'appuyer** fortement sur le **secteur privé**, afin de permettre au fret d'atteindre la **rentabilité** dès **2023**, et d'augmenter l'**autonomie financière** de l'*EnR*. Les autorités visent le transport par rail de produits **miniers** (phosphate), **industriels** (ciment, fertilisant), **pétroliers**, des **matériaux de constructions** (acier, céramique) ainsi que de **denrées agricoles**. Elles souhaitent aussi soutenir la **chaîne d'approvisionnement** en **blé**, et ainsi améliorer la **sécurité alimentaire**, en **transportant** par rail le **blé** importé vers les **silos** localisés dans l'ensemble du territoire.

[Un consortium germano-égyptien pour le développement d'un réseau de lignes à grande vitesse en Egypte](#)

La NAT dont le **mandat initial** couvre la gestion du **réseau de transport urbain** (ligne de métro, LRT) s'est vue confiée le développement du **réseau à grande vitesse** pour le **transport de passagers** et de **marchandises**. Le projet de réseau à grande vitesse, composé de trois lignes sur 2 000 km de voies, sera développé par le consortium germano-égyptien constitué de **Siemens Mobility**, **Orascom Construction** et **Arab Contractors** pour un montant estimé à **23 Mds USD**. La **première ligne**, qui reliera **Ain Sokhna** en mer Rouge à **Marsa Matrouh** en mer Méditerranée en passant par le Grand Caire, pourrait être mise en service à l'**horizon 2025** tandis que les **deuxième** et **troisième ligne** relieront respectivement **Le Caire à Abu Simbel** en passant par Louxor/Assouan

et **Louxor à Hurghada** en passant par Qena. Siemens, fournira la **matériel roulant** (41 **trains à grande vitesse Velaro**, 94 rames de **trains régionaux Desiro** et 41 **locomotives de fret Vectron**), les **systèmes de signalisation** (ETCS de niveau 2) ainsi que le **système d'alimentation électrique** à l'ensemble des lignes, pour un contrat finalisé fin 2022 et estimé à **8,1 Mds EUR**. Enfin, la **Deutsche Bahn (DB)** et **Elsewedy** ont signé avec la NAT en marge de la COP27 un contrat d'**1 Md USD** pour l'**exploitation** de la première ligne à grande vitesse pour une **durée initiale de 15 ans**.

**Le développement à venir du fret, partie intégrante du plan directeur logistique de l'Egypte**

Le **plan directeur** pour la **logistique** prévoit le développement de **huit ports secs** intérieurs d'ici **2030** ainsi que des **centres logistiques** attenants. L'objectif est multiple : (i) **alléger** les **contraintes** sur les ports maritimes - pour certains sous-dimensionnés, (ii) **améliorer** la **connectivité ferroviaire** en permettant le transport continu des marchandises des ports au « dernier kilomètre », (iii) **réduire** le **temps** et les **coûts de transport** des marchandises. Les développements des **port secs** de la ville du **6 octobre** et de **10-de-Radaman**, situés en périphérie du Grand Caire, sont **prioritaires**. L'**EnR** est responsable de la **construction** des **lignes ferroviaires** qui **relieront** les **ports secs** au **réseau ferroviaire existant**

**Antoine COSSON**

Attaché sectoriel infrastructure et développement durable  
[antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr](mailto:antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr)

## Des besoins importants d'aéronefs à venir



Dans un contexte de forte reprise du trafic aérien – à 75 % de son niveau avant-Covid – et alors que le Premier ministre Madbouli a annoncé vouloir tripler les revenus touristiques d'ici 2030 à 30 Mds USD, les autorités devront impérativement renforcer les liaisons aériennes, notamment internationales alors que l'offre hôtelière égyptienne est largement excédentaire. L'Egypte pourrait s'appuyer davantage sur le développement du low-cost, activité encore largement sous-exploitée. L'activité de fret aérien est par ailleurs encore peu développée alors qu'elle permettrait de renforcer les liens de l'Egypte avec les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le renouvellement graduel de la flotte d'EgyptAir ainsi que le lancement de la compagnie à bas coûts Air Sphinx pourraient impliquer de forts besoins d'aéronefs à terme.

### Un faible développement du fret et du low-cost dans un marché égyptien encore en quasi-monopole

EgyptAir est en position de quasi-monopole sur les aéroports égyptiens

Le secteur de l'aviation est très concentré en Egypte. Le transporteur national, **EgyptAir**, holding détenue à 100% par l'État et dotée de filiales, détient une flotte d'environ 140 avions et domine largement l'activité tant au niveau national que régional. Le ministère de l'Aviation civile fixe le montant des redevances aéroportuaire et régule le nombre de licences délivrées aux compagnies aériennes. Les compagnies

aériennes ne peuvent toutefois exploiter des vols réguliers dans le même temps d'exploitation (décret 934/2001) qu'EgyptAir qui bénéficie également de prix préférentiels pour l'achat de carburant et les frais aéroportuaire. Cependant, les autorités sont conscientes que des incitations financières envers les compagnies aériennes sont nécessaires pour stimuler le tourisme. Le ministère de l'Aviation civile a annoncé, lors d'une conférence fin octobre 2022, vouloir réduire de 50% les tarifs aéroportuaire dans les aéroports proches des destinations touristiques, par rapport à ceux pratiqués actuellement dans les autres aéroports égyptiens.

Le fret est encore trop peu développé en Egypte au regard des comparables régionaux

**Egyptair Cargo**, la division cargo d'Egyptair, qui utilise à la fois ses propres avions et ceux de sa compagnie mère, dispose d'une capacité de transport de fret limitée (autour de six avions). L'activité de fret aérien en Egypte est largement inférieure à celle de pays similaires alors que le développement de cette activité participerait à renforcer les liens de l'Egypte avec les chaînes d'approvisionnement mondiales.

*Une faible part du fret aérien du volume total de marchandises transportées en Egypte :*

Pays	Part du fret aérien dans le volume total de marchandises transportées
<b>Egypte</b>	<b>&lt; 1%</b>
<b>Turquie</b>	13,1%
<b>Koweït</b>	10,8%

Source : Banque mondiale, rapport « creating markets in Egypt »

Pour augmenter le volume de fret, la Banque mondiale conseille d'améliorer les installations de manutention du fret ainsi que d'élargir l'offre de produits et d'itinéraires, ce qui passe notamment par une augmentation de la participation du secteur privé dans la gestion des aéroports.

### Ouverture récente aux compagnies étrangères à bas coûts

Bien que les **compagnies à bas coûts** soient reconnues – y compris par les autorités égyptiennes – comme des **catalyseurs** pour la **croissance du trafic** vers les destinations touristiques, ces compagnies ont des **taux de pénétration faibles** en Égypte au regard d'autres marchés touristiques malgré **l'attrait de l'Égypte** et les **faibles tarifs aéroportuaires** qui y sont pratiqués (inférieurs à la moyenne régionale).

*Faible pénétration des transports à bas coûts en Égypte par rapport à d'autres marchés touristiques :*

Pays	Part des transporteurs à bas coûts
<b>Egypt</b>	faible
<b>Espagne</b>	75%
<b>Grèce</b>	50%

Source : Banque Mondiale, rapport « creating markets in Egypt ».

**EgyptAir** n'a pas encore réussi à exploiter le trafic des transporteurs à bas coûts et les **opérateurs de charters** dominent un marché *low-cost* encore peu développé entre l'**Égypte** et l'**Europe occidentale**. Les autorités aéroportuaires égyptiennes cherchent à **augmenter leur nombre de liaisons** tout en protégeant leur marché intérieur. Malgré les **réticences des autorités égyptiennes**, encore **peu enclines** à accueillir les compagnies **low-cost** européennes à l'aéroport international du Caire (CAI), certaines d'entre elles (**Vueling, Transavia**) y ont progressivement **gagné des parts de marché** ; d'autres (**EasyJet, Wizz Air**) ne peuvent pour l'instant servir que des **aéroports régionaux**. L'irlandais **Ryanair** serait enfin en discussion avec les autorités pour **opérer** depuis et vers l'**Égypte**.

### Des commandes d'aéronefs qui devraient être tirées par les nouvelles ambitions du groupe EgyptAir

Les ambitions d'EgyptAir dans le *low-cost* pour accélérer le tourisme...

Le **nombre** de compagnie aérienne à bas coûts basée en Égypte est **relativement réduit** et la **capacité** de leur flotte est **modeste**. Les autorités égyptiennes ont **pris conscience tardivement** de l'importance du *low-cost* alors qu'il a prouvé sa **capacité à se rétablir** plus rapidement que les **transporteurs traditionnels** après la pandémie. Alors même que la compagnie à bas coûts **Air Cairo**, filiale à 60% d'**EgyptAir** est opérationnelle, **Air Sphinx**, la nouvelle filiale de la compagnie nationale, **exploitera** des vols **intérieurs et internationaux** à des prix compétitifs dès l'hiver 2022/23 à partir de sa base du nouvel **aéroport du Sphinx**, d'une capacité de 1,2 million de passagers par an, permettant le **développement** d'un **carrefour touristique** en périphérie ouest du Caire. Sa proximité avec le **Grand Musée Egyptien** dont l'inauguration est attendue prochainement ainsi qu'avec le **plateau de Gizeh et le site des pyramides** permettra aux visiteurs un **accès facilité** aux sites touristiques.

...ainsi que le renouvellement progressif de sa flotte historique stimuleront son carnet de commande d'aéronefs

Alors que les **pertes d'EgyptAir** (estimées à 3 Mds USD lors la crise sanitaire) semblent être **derrière elle** et que la **reprise** du tourisme est **robuste** en Égypte, la compagnie se **projette** vers l'avenir. La **flotte** du groupe **EgyptAir**, au 30 juin 2020, est **diversifiée** et constituée à **51%** d'aéronefs de l'européen **Airbus**, à **36%** d'aéronefs de l'américain **Boeing** et à **13%** d'aéronefs du constructeur brésilien **Embraer**. Sa nouvelle filiale **Air Sphinx** finalise un **contrat de location** portant sur **neuf avions**, la taille de sa flotte devant donc **augmenter sensiblement** l'année prochaine. Par ailleurs, le **renouvellement** d'une partie de la flotte d'**EgyptAir** pourrait générer un carnet de commande important : **12 avions à fuselage large** ainsi que **30 avions à fuselage étroit**.

**Antoine COSSON**

Attaché sectoriel infrastructure et développement durable  
[antoine.cosson@dgtrésor.gouv.fr](mailto:antoine.cosson@dgtrésor.gouv.fr)

## INDICATEURS

	Egypte			Afrique du Nord et Moyen-Orient		
<b>PIB nominal (2022)</b>	475 Mds USD			5 390 Mds USD		
<b>Dont :</b>						
<b>Services</b>	61,7 %			-		
<b>Industrie</b>	26,8 %			-		
<b>Agriculture</b>	11,5 %			-		
<b>PIB / Habitant</b>	4 563 USD			12 030 USD		
<b>Taux de croissance réel</b>	2021 <sup>1</sup>	2022 <sup>1</sup>	2023 (prev) <sup>1</sup>	2021	2022 (est)	2023 (prev)
	3,4 %	6,6 %	4,0 %	4,1 %	5,0 %	3,6 %
<b>Déficit budgétaire (en % du PIB)</b>	-7,1 %	-6,2 %	-7,8 %	-3,0 %	0,7 %	-0,7 %
<b>Excédent primaire</b>	1,4 %	1,3 %	1,7 %	-2,0 %	1,7 %	1,2 %
<b>Solde courant (en % du PIB)</b>	-4,4 %	-3,5 %	-3,0 %	2,9 %	7,4 %	5,9 %
<b>Taux d'inflation (% annuel)</b>	4,5 %	8,5 %	15,8 %	14,2 %	14,2 %	12,4 %
<b>Dettes publiques (en % du PIB)</b>	89,9 %	88,5 %	88,3 %	50,6 %	42,8 %	40,7 %
<b>Dettes externes (en % du PIB)</b>	32,6 %	32,8 %	35,8 %	39,9 %	33,8 %	32,6 %
<b>Taux de chômage (2020, OIT)</b>	9,2 %			10,6 %		

Sources : ministère au Plan, ministère des Finances, Banque mondiale, Banque centrale d'Egypte (BCE), FMI, OIT

Indicateurs trimestriels	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	
<b>Taux de croissance réel du PIB (g.a.) aux prix du marché en %</b>	5	-1,7	0,7	2	2,9	7,7	9,8	8,3	5,4	3,3	
<b>Comptes externes</b> <i>en Mds USD</i>	<b>Solde commercial</b>	-9,4	-8,4	-8,6	-10,6	-11,4	-11,5	-11,1	-10,6	-11,8	-9,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	0	0,4	0,1	-0,2	0,1	-0,2	-0,1	2,2	2,1	0,3
	<b>Balance des services</b>	2,1	0,6	0,8	1	1,3	1,9	2,9	2,7	2,3	3,2
	<i>Revenus du tourisme</i>	2,3	0,3	0,8	1	1,3	1,7	2,8	3	2,4	2,5
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,4	1,3	1,4	1,5	1,45	1,56	1,68	1,69	1,7	1,9
	<b>Transferts privés (nets)</b>	7,8	6,2	7,9	7,1	7,8	8	8,1	7,4	8	8,3
	<b>Compte courant</b>	-2,8	-3,8	-2,8	-4,9	-5,7	-5,1	-4	-3,8	-5,8	-3,0
	<b>Compte de capital et financier</b>	-1,1	1,3	3,9	5,2	8	6,3	6	5,4	-0,6	9,9
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1	1,5	1,6	1,7	1,4	0,4	1,7	1,6	4,1	1,6
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-8,2	0,6	6,7	3,5	5,8	2,7	3,6	-6,1	-14,7	-3,7
<b>Balance des paiements</b>	-5,5	-3,5	-0,1	1,5	0,3	0,1	0,3	-0,3	-7,2	-3,3	

Indicateurs mensuels 2022/2023		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
<b>Inflation (g.a.) en %</b>	IPC urbain	10,5	13,1	13,5	13,2	13,6	14,6	15	16,2	18,7
	Inflation sous-jacente	10	11,9	13,3	14,6	15,6	16,7	18	19	21,5
<b>Taux d'intérêts (corridor BCE)</b> <i>en %</i>	Taux de rémunération des dépôts	9,25	9,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25	13,25
	Taux de refinancement	10,25	10,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25	14,25
<b>Taux de change</b> <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	EGP pour 1 EUR	18,3	19,95	19,49	19,79	19,26	19,38	19,21	19,86	24,95
	EGP pour 1 USD	16,63	18,43	18,44	18,72	18,89	19,15	19,38	20,19	24,43
<b>Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois</b>		37,1	37,123	35,5	33,4	33,1	33,1	33,2	33,4	33,5

<sup>1</sup> Les données correspondent au calendrier fiscal (du 1<sup>er</sup> juillet N au 30 juin N+1).



Notation de la dette souveraine <i>Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification</i>	Standard & Poor's	B	24/10/2022	stable
	Fitch	B+	08/11/2022	Negative
	Moody's	B2	26/05/2022	Negative

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rédacteurs: Michel Oldenburg, Anaïs Boitiere, Sarah Jicquel, Mohamed Amin Boumahdi, Antoine Cosson

Pour s'abonner : [mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr](mailto:mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr)

Claude de non-responsabilité: Le Service Économique du Caire s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.